

Commission de la Recherche

Lundi 16 mai 2022 à 9h30 – visioconférence
(Établi par R. Datchi)

Relevé de décisions /Compte-rendu

La Commission de la recherche dans sa formation complète est constituée de 20 membres. Le Quorum de délibération doit être égal ou supérieur à 10 membres présents ou représentés.

	Présent	Absent	Pouvoir
<u>Collège des Professeurs ainsi que des autres enseignants et chercheurs rattachés à une équipe de recherche :</u>			
Mme Catherine MAUMI (AHTTEP) (Présidente)	x		
Mme Manola ANTONIOLI (LAA)		x	Pouvoir à Nazila Hanachi
M. Xavier BONNAUD (GERPHAU)	x		
Mme Alessia DE BIASE (LAA)	x		
Mme Rosa DE MARCO (AMP)	x		
Michael FENKER (LET) Mme Isabelle GRUDET (LET) – absence temporaire suite arrêt maladie		x	Pouvoir à Bendicht Weber
Mme Nazila HANNACHI – BELKADI (MAP-MAACC)	x		
M. James NJOO (GERPHAU)		x	
M. Yann NUSSAUME (AMP)	x		
M. Christian PÉDELAHORE (AHTTEP).		x	
M. Joaquim SILVESTRE (MAP-MAACC)	x		
M. Bendicht WEBER (LET)	x		
<u>Représentants du Collège des doctorants inscrits en formation initiale ou continue :</u>			
Mme Angèle LAUNAY (LET)	x		
Mme Kwatar SAMIH (AHTTEP)		x	
<u>Personnalités extérieures :</u>			
M. Jérôme BOISSONADE (UMR LAVUE/Maître de conférences et chercheur AUS Paris 8)	x		
M. Livio DE LUCA (UMR MAP)		x	
M. Laurent DEVISME (Professeur - Ensa Nantes/UMR 1563 AAU - équipe CRENAU)		x	Pouvoir à Alessia de Biase
Mme Clotilde FERROUD (Vice-présidente Recherche - HESAM Université)		x	
Mme Nathalie LANCRET (CNRS/UMR LAVUE)		x	

Mme Judith LE MAIRE DE ROMSEE (ULB)		x	
Nombre de voix	10		
Invité(e) s permanent (e)s			
Mme Caroline LECOURTOIS (Directrice)	x		
Mme Vincentella DE COMARMOND (Directrice adjointe)	x		
Mme Rosaly DATCHI, responsable du service de la recherche	x		
Mme Sophie VERRIER (Responsable des instances et de la veille juridique)		x	
Invité (e)s :			
Mme Ioana IOSA	x		
Mme Laurence BASSIERES	x		

À l'ouverture de la séance, la Présidence constate que **le quorum est atteint** (10 membres présents en début de la réunion et 3 pouvoirs = 13 membres). La Commission de la Recherche peut dûment délibérer.

10h ouverture de la séance de la Commission de la Recherche (30 minutes de retard pris suite à un problème informatique).

Timing	Points	Descriptifs de l'ordre du jour	Rapporteur(s)	Documents
9h30- 12h30	7	1) Validation du relevé de décisions de la CR du 04 avril 2022 2) Demande d'aide financière pour la soutenance de thèse de Pascal Cassaro (Laboratoire MAP-MAACC) 3) Décharges pour recherche pour l'année universitaire 2022-2023 4) Recensement concours 2022 / IE du MC 5) Contrats doctoraux et plafond d'emploi de l'ENSA PLV 6) Optionnel mention recherche 7) Séminaire recherche de l'ENSAPLV : retours du groupe de travail (Rosa De Marco, Alessia de Biase, Angèle Launay).	Présidence Présidence/Bureau de la CR Présidence/Bureau de la CR Présidence/service de la recherche Présidence/ Direction Ioana Iosa/Laurence Bassières Rosa De Marco/ Représentants doctorants	Documents joints dans le dossier commun

1) 1) Validation du relevé de décisions de la CR du 04 avril 2022 :

Ce document est validé à l'unanimité et peut être diffusé (vote à 10h06).

2) Demande d'aide financière pour la soutenance de thèse de Pascal Cassaro (Laboratoire MAP-MAACC) :

Monsieur Pascal Cassaro, doctorant rattaché au laboratoire MAP-MAACC a fait une demande d'aide dans le cadre du programme d'aide à la mobilité (PAM) de l'ENSAPLV. La demande présentée à la CR s'élève à 250€ (coût total estimé de la soutenance : 500 €). Celle-ci est voté à l'unanimité par les membres de la CR (vote à 10h07).

Madame Angèle Launay, représentante des doctorants, quitte la séance temporairement. La CR en réuni en séance CR ad-hoc décharges procède à examiner le point suivant.

3) Décharges pour recherche pour l'année universitaire 2022-2023 :

Pour la discussion du point 3, la CR ad-hoc décharges pour recherche a compté avec la participation de 9 membres (sur 18), tous enseignants-chercheurs titulaires.

Les décharges pour recherche pour l'année universitaire 2022-2023 ont déjà été votées (pour 2 ans) au printemps 2021.

32h de décharges avaient alors été attribuées à Mme Perrine Belin. Cependant, suite à des problèmes d'organisation au sein du champ TPCAU pour répondre aux exigences du programme pédagogique, Mme Belin n'avait pas pu en bénéficier. Entretemps, la coordination du champ TPCAU s'est a revu l'organisation des ateliers de projet pour l'année 2022-2023 de manière à ce que Mme Belin puisse faire valoir ses heures de décharges. La CFVE a bien intégré les 32h de Mme Belin pour l'année 2022-2023. Les membres de la CR revalident à l'unanimité cette attribution des heures de décharge pour l'an prochain.

Par ailleurs, un certain nombre d'heures de décharge n'a pas été attribué l'an dernier (des heures en T2). Dans ce cadre, la CR a reçu une demande de la part de Mme Juliette Pernin pour 64h de décharges. Elle souhaite obtenir ces décharges pour pouvoir finaliser sa thèse de doctorat ; n'ayant pas encore 6 ans d'ancienneté comme titulaire, Mme Pernin ne peut pas bénéficier d'un Congé pour études et recherche (CER). Mme Pernin a envoyé un dossier de demande de décharges qui a été présenté à l'ensemble des membres de la CR. La Présidente demande aux membres de la CR de se prononcer concernant la demande de décharge pour recherche de Mme Pernin. Le résultat du vote est le suivant (vote à 10h30) :

Pour : 11 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 2 voix

Par ailleurs, la présidente de la CR informe que, pour l'année 2022-2023, 152h de décharges restent à attribuer selon ses calculs (heures non attribuées l'an dernier). Selon ce qui avait été voté en 2021, les enseignants-chercheurs nouvellement recrutés à la rentrée 2022, impliqués dans une unité de recherche, pourront candidater pour bénéficier d'heures de décharge. Actuellement les concours pour les postes suivants sont ouverts. Plusieurs postes de MCF sont en catégorie 1 (TPCAU, ATR, VT). Concernant le poste de PR en STA (également en catégorie 1), l'EC actuellement en poste bénéficie déjà de 64h de décharge. Le poste de PR en TPCAU est en catégorie 2. :

Dans le calcul du nombre d'heures de décharge disponibles, il faudrait comptabiliser les heures attribuées aux enseignants-chercheurs qui partent à la retraite, mutation ou autre. Par ex. Mme Anne Frémi, qui bénéficie actuellement de 32h de décharge (affectation chaire Nouvelles urbanités), part à la retraite ; Maria Lopez-Diaz (champ STA) sera elle aussi à la retraite à la rentrée prochaine (elle bénéficie elle aussi de 32h).

Par ailleurs, Marc Leyral (Laboratoire AMP/champ STA) fait une thèse sur travaux ; il n'a pas déposé de candidature pour bénéficier d'heures de décharge, malgré les rappels de Rosa de Marco.

Afin de bénéficier d'heures de décharge, les nouveaux enseignants-chercheurs intégrant l'ENSA PLV à la rentrée doivent présenter un dossier de demande, selon la procédure mise en place en 2021-2022. Il est rappelé que le préalable est d'être membre d'une unité de recherche (de l'ENSA PLV ou d'une autre ENSA, dans ce cas une convention est signée entre les deux établissements). Les dossiers doivent parvenir au bureau de la CR, en vue de la prochaine CR du 27 juin 2022.

Il resterait encore 120 h à accorder, auxquelles il faut ajouter les heures des EC partant à la retraite (ou en mutation, ou autre).

La directrice adjointe rappelle que le nouveau programme pédagogique doit être validé par le CA du 12 juillet. En termes de retro-planning, il faut que tout soit calé au moins 15 jours avant la validation finale par le CA. Il revient à chaque direction d'équipe de faire remonter les nouvelles demandes de décharge.

La direction rappelle, par ailleurs, que les doctorants peuvent également être intégrés dans le programme pédagogique. Une liste des doctorants qui souhaitent s'investir dans le programme pédagogique 2022-2023 sera dressée par le service de la scolarité. L'école risque d'avoir à nouveau des problèmes d'encadrement : l'année dernière deux groupes de projet ont été supprimés en L2 mais ces deux groupes vont être reconstitués à la rentrée. Or, entretemps, il a eu des 6 transferts de postes de T3 à T2 dont 3 déjà pourvus à la mutation et donc aucun transfert possible. Dans tous les cas il est important de pouvoir anticiper la situation en intégrant les doctorants au programme pédagogique.

Tous les doctorants sont concernés par cette manifestation d'intérêt sachant que les doctorants bénéficiant d'un contrat du MC avec heures complémentaires seront intégrés en priorité dans le programme pédagogique. Ces doctorants ont, en effet, un service complémentaire obligatoire de 106h d'enseignement maximum. Pour les doctorants hors contrat du MC, l'école peut proposer des lettres d'engagement de 48h max. La contribution des doctorants peut aller au-delà des groupes de projet (séminaires, etc.), selon les besoins de l'école. Il faudrait identifier les besoins dans le cadre du programme pédagogique et les faire matcher avec les compétences des potentiels candidats. Il ne s'agit pas de créer de nouveaux cours. Chaque direction d'équipe doit envoyer au service de la recherche les coordonnées + CV des doctorants intéressés pour s'impliquer dans la pédagogie de l'école. Ces informations seront ensuite transmises au service de la scolarité et le SRH. La date limite pour l'envoi des demandes est le 30 mai 2022.

Mme Angèle Launay rejoint de nouveau la réunion à 10h41.

4) Recensement concours 2022 à venir / IE du Ministère de la culture :

Le message envoyé par le MC fait référence à des assises de postes déjà existantes. Toutefois, plusieurs équipes de recherche ne bénéficiant d'aucun poste d'IE ou IR (4 sont concernées), la CR adopte le principe que chaque équipe fait remonter ses besoins au service de la recherche pour transmission au MC. La direction rappelle que les postes demandés doivent être créés car l'ENSA PLV n'a actuellement aucun poste d'IR ou d'IE vacant. Elle revient également sur la question du plafond d'emploi de l'établissement, qui ne laisse actuellement que peu de marge de manœuvre. Dans la demande à effectuer, il serait possible d'imaginer des postes mutualisés au niveau du département de la recherche, fléchés « administration de la recherche ».

Afin de pouvoir caractériser les postes demandés et bien identifier le champ d'action souhaité, la directrice adjointe propose que les directions d'équipe construisent leurs demandes à partir des emplois-type (missions et compétences) répertoriés dans le site institutionnel suivant :

<https://data.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pages/referens/?flg=fr>

Les directions des équipes doivent envoyer un descriptif des postes souhaités au service de la recherche. Le MC attend le retour des ENSA pour le 20 mai 2022 au plus tard.

5) Contrats doctoraux et plafond d'emploi de l'ENSA PLV :

Le laboratoire LAA a présenté au MC une demande de demi-contrat doctoral. La direction a validé cette demande, sachant qu'il sera impossible de présenter une autre demande similaire : le plafond d'emploi de l'établissement est atteint sans sa totalité. Cette situation pose un problème, d'autant plus qu'il s'agit d'une campagne du MC où les demi-contrats doctoraux sont octroyés au fil de l'eau. A chaque fois que l'établissement obtient un contrat doctoral, le MC attribue les fonds nécessaires mais pas l'ETP afférent. Cela veut dire que l'établissement doit réserver un ETP dans son plafond d'emploi pour chaque contrat doctoral. Par le passé, l'ENSA PLV a dû faire « héberger » des contrats doctoraux par d'autres établissements (Université Paris 1) car son plafond d'emploi était atteint. Une convention de reversement a été établie entre les deux établissements. La Présidente de la CR demande s'il pourrait être envisagé de demander à HESAM Université d'héberger un CD si jamais un nouveau était attribué à l'une des 6 équipes de l'école. Une vérification doit être faite auprès d'HESAM Université de manière à ne pas se priver de futurs financements pour des questions de plafond d'emploi atteint).

6) Optionnel mention recherche :

Ioana Iosa et Laurence Bassières rejoignent la séance à 11h30

Points discutés lors de la présentation de l'Optionnel recherche (OPR) aux membres de la CR : (i) évolutions de l'OPR ; (ii) articulation mémoire/PFE ; (iii) programmation de l'année suivante ; (iv) crédits ECTS ; (v) rôle du référent mémoire ; (vi) constitution du jury ; (vii) durée de la soutenance ; (viii) présence à l'OPR.

Cette année, la décision a été prise par les coordinatrices de l'OPR d'organiser des séances de présentation des équipes de recherche, et non des domaines d'étude, comme cela a été fait les années précédentes. 6 séances spécifiques ont été organisées par chacune des 6 équipes. Ce nouveau format a permis aux 14 étudiants inscrits en OPR de se familiariser très rapidement avec les laboratoires de recherche. Le désavantage de ce nouveau format est que certains domaines, tel que, par ex., « Art, scénographie et cinéma » risque de venir invisible du fait de la moindre présence de docteurs au sein des équipes de recherche.

Concernant la programmation, la direction a attiré l'attention récemment sur le fait qu'elle arrive trop tard, celle-ci est effectuée en janvier pour un début pendant le mois de mars. Or, la direction a besoin très amont des fiches de service des intervenants à l'OPR (mai-juin de l'année précédente). Autrement, le travail effectué ne peut pas être comptabilisé. Par ailleurs, un point important a été soulevé par divers enseignants : les étudiants participant à l'OPR reçoivent 20h d'enseignements (cours magistraux) et 8h de perfectionnement du mémoire et préparation de la soutenance ; or, les travaux ne sont pas notés et cet enseignement ne valide pas d'ECTS. La question de la reconnaissance de cet enseignement a été soulevée. La question se pose depuis le passage de l'enseignement du S9 en S10 : il S9 il s'agissait d'un enseignement optionnel validant des crédits. En S10, il n'y a plus d'optionnel. Concernant l'articulation mémoire/PFE : il s'agit d'un exercice imposé aux étudiants, effectué avec leurs référents. Concernant les soutenances : l'expérience démontre que les membres des jurys sont à peu près les mêmes chaque année avec une forte présence d'enseignantes femmes. Pour rappel, il existe l'obligation d'avoir deux membres HDR et trois docteurs. Les étudiants soutiennent devant un jury de 5 personnes minimum pour un échange durant environ 20 min. Or, ce temps, beaucoup trop court, ne permet ni aux étudiants de bien développer leur sujet ni à tous les membres du jury d'intervenir. 40 minutes de soutenance seraient souhaitables. Enfin, les coordinatrices de l'OPR ont été saisies par certains enseignants référents qui se sentent écartés par certains enseignants de PFE (n'étant pas invités aux soutenances). Or, il est obligatoire que les référents fassent également partie des jurys de soutenance des mémoires mention recherche. Il est nécessaire de respecter le travail de chacun et retrouver ainsi un équilibre.

Fin de la présentation.

La configuration actuelle de l'OPR pose certains problèmes techniques. Les groupes de PFE sont composés de 18-20 étudiants et les soutenances doivent se faire pendant deux jours. Ceci fait que les membres des jurys ont des journées plutôt chargées. D'autres ENSA ont mis en place des stratégies

différentes pour la soutenance des mémoires mention recherche : le temps de parole est d'environ une heure par étudiant avec la participation de membres extérieurs dans les jurys mais, néanmoins, spécialistes du sujet discuté.

La présidente de la CR propose la création d'un groupe *ad hoc* qui réfléchisse sur la mention option « recherche » au sein des enseignements et les différentes problématiques soulevées. Ce groupe doit venir en soutien au pilotage actuel de l'OPR. Les membres du GT *ad hoc* OPR sont les suivants : Ioana Iosa, Laurence Bassières, Rosa De Marco, Nazila Hannachi, et Bendicht Weber. Afin de pouvoir anticiper l'organisation de l'OPR pour l'an prochain, un point sur ce sujet sera fait lors de la dernière CR prévue pour le 27/06/2022.

Ioana Iosa et Laurence Bassières quittent la séance à 12h17

7) Séminaire recherche de l'ENSAPLV : retours du groupe de travail (Rosa De Marco, Alessia de Biase, Angèle Launay).

Il s'agit de réfléchir à comment faire évoluer le cycle de séminaire recherche (3^{ème} cycle) dont la dernière séance a lieu le 07/06/2022. Un groupe de travail a été constitué, coordonné par Rosa De Marco et Alessia de Biase. Une première réunion a eu lieu le 11 avril avec la présence de : Alessia de Biase, Rosa De Marco, Angèle Launay et Anne Keitemeier, doctorante rattachée à l'AMP et qui souhaite faire partie de la nouvelle équipe organisatrice. Les échanges ont eu pour fil conducteur la note présentée aux membres de la CR lors de la séance du 16/05 : articulation entre recherche et enseignement et vocation de ce cycle de séminaires de devenir un séminaire à part entière au sein de l'ED Abbé Grégoire. Le GT a également réfléchi aux difficultés rencontrées par les doctorants ayant organisé les différentes séances en 2021-2022 : difficultés pour attirer le public étudiant (environ 20 participants si la séance était en présentiel et un peu plus si format hybride avec possibilité de connexion en ligne) ; contexte de crise sanitaire ; problèmes de connexion Webex ; problèmes de valorisation et de reconnaissance en termes d'ECTS ; absence du cycle de séminaires dans le programme pédagogique de l'école ; absence de valorisation du temps du travail des organisateurs et problèmes des frais avancés pour l'organisation des séminaires...

Concernant les dépenses engagées par Mme Angèle Launay et M. Romain Mantout pour l'organisation du 1^{er} cycle de séminaires recherche, la CR propose que, s'agissant de travaux d'intérêts généraux, des remboursements soient effectués. Ces coûts doivent être imputés sur la ligne budgétaire attribuée au « Programme d'aide à la mobilité des doctorants- PAM ». La Présidente demande aux membres de la CR de voter (vote à 12h40). Le résultat est le suivant :

Pour : 13 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Décision prise à l'unanimité.

Bendicht Weber quitte la séance à 12h41

À l'avenir il faudrait attribuer une enveloppe dédiée à couvrir les dépenses liées à l'organisation du cycle de séminaires recherche.

Concernant l'organisation, le groupe de travail va lancer un appel à manifestation d'intérêt ouvert à d'autres doctorants qui souhaiteraient s'investir dans l'organisation du prochain cycle de séminaires recherche (2022-2023). Ceci permettrait d'avoir un tuilage et d'assurer la mise en place du cycle pour l'année prochaine, toujours avec le support de la Commission recherche.

La présidente clôt la séance à 12h46.

Rappel du calendrier des réunions de la CR à venir :

Lundi 27 juin 2022 : OJ à confirmer.

Lundi 12 septembre 2022 (à confirmer lors de la CR du 27/06/2022) : classement des candidatures à un contrat doctoral du MC / Date limite pour l'envoi des dossiers au MC : 25/09/2022.

La prochaine CR aura lieu (en visio) le lundi 27 juin 2022 de 9h30 à 12h30.

Catherine Maumi
Présidente de la CR